



Bulletin Officiel

N°7399 Mercredi 09 juillet 2025

www.cmf.tn30^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

LANCEMENT DE L'UTILISATION DE L'APPLICATION INFORMATIQUE DEDIEE A LA DECLARATION DES AVOIRS NON RECLAMES	
VISES PAR LES ARTICLES 43 A 48 DE LA LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2025	2
DECISION DE SANCTION DISCIPLINAIRE DU COLLEGE DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER	4
PREPARATIFS DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER EN VUE DE L'EVALUATION MUTUELLE CONDUITE PAR LE GROUPE D'ACTION FINANCIERE POUR LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD (MENAFATF)	7
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	9

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE	
SOCIETE ADVANCED E-TECHNOLOGIES - AeTECH	11
CLOTURE DE LA LIQUIDATION ANTICIPEE D'UN OPCVM	
FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	12
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	13

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 28/04/2025)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- TUNINVEST SICAR

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- TUNISIAN PRUDENCE FUND
- UGFS BONDS FUND
- UGFS ISLAMIC FUND

بلاغ هيئة السوق المالية

في إطار مواصلة جهود هيئة السوق المالية لتذكير المؤسسات المعنية بأحكام الفصول 43 الى 48 من القانون عدد 48 لسنة 2024 الخاص بقانون المالية لسنة 2025، بمختلف الالتزامات المحمولة عليها بموجب هذه الأحكام، وذلك كما جاء ببلاغ الهيئة الصادر بتاريخ 7 ماي 2025، المتعلق بواجبات التصريح والاعلام والتحويل الخاصة بتصفية المبالغ المالية والإيداعات وحسابات الأوراق المالية والمستحقات التي لم تتم المطالبة بها لفائدة الدولة.

تعلم هيئة السوق المالية وسطاء البورصة والبنوك والشركات المصدرة لأوراق المالية أو الوسطاء المرخص لهم المفوضين، وكل شخص معني بواجبات التصريح والاعلام والتحويل المنوطة بعهدتهم طبقاً لأحكام الفصول المذكورة، أنه قد تم تركيز تطبيق إعلامية خاصة بعمليات التصريح والتحويل، وبجاهزية هذه التطبيقة للاستعمال من قبل المؤسسات المعنية ابتداءً من 1 جويلية 2025.

ويمكن الولوج إلى هذه التطبيقة واستعمالها عبر الرابط الإلكتروني <https://jibaya.tn> ، وذلك باعتماد كراس الشروط المذكور بالصفة الخاصة بالتصريح.

وتدعو الهيئة كافة المؤسسات المعنية إلى اتخاذ التدابير اللازمة لاعتماد هذه التطبيقة لإيداع التصاريح في الأجل القانونية، وتفادي أي تأخير أو إخلال بالواجبات المحمولة عليها بمقتضى القانون.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Dans le cadre de la poursuite de ses efforts de sensibilisation des établissements concernés par les dispositions des articles 43 à 48 de la loi n° 2024-48 du 9 décembre 2024, portant loi de finances pour l'année 2025, et en continuité avec le communiqué du CMF en date du 7 mai 2025 relatif aux obligations de déclaration, d'information et de transfert des montants, dépôts, comptes titres et avoirs non réclamés au profit de l'État,

Le Conseil du Marché Financier, informe l'ensemble des intermédiaires en bourse, des banques, des sociétés émettrices de valeurs mobilières, des intermédiaires agréés mandatés, ainsi que toute personne concernée par lesdites obligations, qu'une application informatique dédiée aux opérations de déclaration et de transfert susvisés, a été mise en place par les services de l'administration fiscale, et qu'elle est désormais opérationnelle et **accessible à compter du 1er juillet 2025**.

Cette application est disponible via le lien <https://jibaya.tn>, et son utilisation s'effectue conformément au cahier des charges prévu dans la rubrique dédiée à la déclaration.

Le CMF invite l'ensemble des établissements concernés par lesdites dispositions, à prendre les mesures nécessaires pour l'adoption de cette plateforme, pour le dépôt de leurs déclarations afin de se conformer à leurs obligations dans les délais impartis et d'éviter tout retard ou manquement aux dispositions prévues par la loi.

هيئة السوق المالية
بلاغ مختصر
حول القرار التأديبي الصادر عن مجلس هيئة السوق المالية بتاريخ
18 جوان 2025 في حق:
حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة
"التونسية السعودية للاستثمار TSI"

انعقد مجلس هيئة السوق المالية في جلسة تأديبية يوم الاربعاء 18 جوان 2025 بمقرّ الهيئة على الساعة الثانية بعد الزوال للنظر في الأفعال المنسوبة للسيد حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" طبقاً لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية. وحيث عاين مجلس الهيئة عدم حضور السيد حافظ السبع، الرئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" أمام المجلس رغم توجيه الاستدعاء إليه بصفة رسمية، في 05 جوان 2025 وهو ما منحه أجل يفوق الحد الأدنى القانوني ويكفل بصفة فعلية حق الدفاع وتمكينه من الاطلاع على الملف وإعداد الردود والملاحظات الضرورية. وهو سلوك دأب عليه حيث تعذر سابقاً سماعه من قبل مصالح الهيئة خلال أعمال البحث والتحقيق رغم توجيه أربع (04) استدعاءات رسمية له:

- الاستدعاء الأول بتاريخ 21 أبريل 2025 للحضور يوم 23 أبريل 2025، وقد ورد على الهيئة بتاريخ الجلسة مراسلة من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" مرفقة بشهادة طبية مؤرخة في 22 أبريل 2025 تفيد أنّ السيد حافظ السبع يتمتع براحة مرضية لمدة أربعة أيام؛
 - الاستدعاء الثاني بتاريخ 23 أبريل 2025 للحضور يوم 28 أبريل 2025، وقد تلقت الهيئة بتاريخ 28 أبريل 2025 مراسلة من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" تفيد بأنّ المعني بالأمر يتمتع بعطلة بثلاثة أيام ابتداء من ذلك التاريخ، مع طلب تأجيل السماع؛
 - الاستدعاء الثالث بتاريخ 28 أبريل 2025 للحضور يوم 2 ماي 2025، وقد ورد على الهيئة في ذات اليوم ردّ إلكتروني من السيد حافظ السبع يقترح فيه إجراء اللقاء عن بعد عبر تقنية التواصل المرئي؛
 - الاستدعاء الرابع بتاريخ 28 أبريل 2025، طلبت فيه الهيئة من المعني مدها بعنوانه الشخصي وتحديد تاريخ لاستقبال فريق البحث، بما يضمن حسن سير أعمال التحقيق واحترام حق الدفاع. غير أنّه، ورغم مرور الأجال القانونية، لم ترد على الهيئة أيّ إجابة من السيد حافظ السبع أو من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" بخصوص الحضور أو تحديد موعد لمباشرة السماع من قبل مصالح الهيئة.
- وحيث إزاء هذه الممارسات المتكررة، والتي تعدّ من قبيل العرقلة المتعمّدة لأعمال أعوان الهيئة ولإجراءات البحث والتحقيق، تمّ تحرير محضر في الغرض وإيداع شكاية جزائية ضد المعني استناداً إلى أحكام الفصل 84 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994.

وحيث إثر استيفاء الإجراءات وبعد المفاوضات القانونية لأعضاء مجلس الهيئة وحصول الأغلبية المنصوص عليها بالفصل 49 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية اعتبر المجلس الأفعال التالية المنسوبة إلى السيد حافظ السبع الرئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" ثابتة في حقه:

الأفعال الثابتة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI"

- عدم الحرص على احترام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" القواعد الاحتياطية وهو ما يشكل مخالفة للأحكام الفصل 87 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في 1 نوفمبر 1999 والمتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة وأحكام القرار العام عدد 6 لهيئة السوق المالية بتاريخ 24 أبريل 2000 في ظل عجزها المتواصل عن توفير أموال ذاتية تغطي المخاطر منذ سبعة أشهر وهو ما يجعلها عرضة لإجراء سحب المصادقة طبقاً لأحكام الفصل 23 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإستيلاء على مبالغ مالية راجعة لحرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" واستعمال أموالهم في خرق صريح لواجب الأمانة المنصوص عليه ضمن الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 ولأحكام الفصلين 57 و79 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإخلال بواجبات التصرف بأمانة وعدم انحياز والحرص على تقديم مصالح حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" على مصالحه الخاصة والعمل على تفادي تضارب المصالح واحترام مصداقية السوق المنصوص عليها بموجب أحكام الفصلين 73 و76 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب بذل العناية والحرص المنتظرين من شخص محترف ومتمكن موضوع في نفس الظروف في خرق لأحكام الفصل 74 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب حسن إعلام حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" قبل وبعد إنجاز عمليات لفائدتهم في مخالفة لأحكام الفصلين 51 و54 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب اتخاذ التدابير اللازمة لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسلح في خرق لأحكام الفصول 107 و108 و115 و116 و117 و140 من القانون الأساسي عدد 26 لسنة 2015 المؤرخ في 7 أوت 2015 المتعلق بمكافحة الإرهاب ومنع غسل الأموال كما تمّ تنقيحه وإتمامه بمقتضى القانون الأساسي عدد 9 لسنة 2019 المؤرخ في 23 جانفي 2019 وأحكام الفصل 50 مكرر من النظام الأساسي لوسطاء البورصة، وكذلك أحكام الفصول 3 و4 و6 و6 مكرر و7 و8 و11 و14 و20 و26 من الترتيب الصادر عن هيئة السوق المالية المتعلق بضبط التدابير التطبيقية لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسلح،

- إنجاز عمليات نقل ملكية أسهم خلافا للصيغ القانونية في مخالفة لأحكام الفصل 70 من القانون عدد 117 لسنة 1994،
- الإخلال بالقواعد المنظمة لنشاط التصرف في محافظ أوراق المالية لفائدة الغير ومؤسسات التوظيف الجماعي في علاقة بوجود إخلالات ونقائص في سياسة الاستثمار وإنجاز عمليات مباشرة بين الحسابات المتصرف فيها في خرق لأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 المؤرخ في 18 أكتوبر 2005 والمتعلق بتدعيم سلامة العلاقات المالية ولأحكام الفصول 17 و52 و111 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلقة بمؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية وبالتصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير،
- ممارسة نشاط إدارة حسابات سندات الخزينة بدلا عن مؤسسات القرض وهو ما يشكل مخالفة صريحة لأحكام الفصل 16 من الأمر عدد 2728 لسنة 2001 المؤرخ في 20 نوفمبر 2001 والمتعلق بضبط شروط ترسيم الأوراق المالية والوسطاء المرخص لهم في مسك حسابات الأوراق المالية الذي ينص في فقرته الثانية على ما يلي: "وتتولى مسك وإدارة حسابات الأوراق المالية القابلة للتداول بالأسواق الخاضعة لسلطة البنك المركزي التونسي مؤسسات القرض دون سواها." ولأحكام الفصل 3 من المنشور عدد 10 لسنة 2005 المتعلقة بمسك وإدارة حسابات شهادات الإيداع وسندات الخزينة الذي ينص على أنه "تتولى مؤسسات القرض دون سواها مسك وإدارة حسابات شهادات الإيداع وحسابات سندات الخزينة"، ولأحكام الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 الذي ينص على أن "وسطاء البورصة والعاملون تحت إمرتهم ملزمون بالمحافظة على السر المهني وعليهم أن يتصرفوا بأمانة وعدم انحياز، مراعين تقديم مصالح حرفائهم على مصالحهم الخاصة." ولأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 ولأحكام الفصول 51 و54 و73 و74 و76 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر.

قرار مجلس الهيئة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI"

- قرر مجلس هيئة السوق المالية بالإجماع طبقا لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية تسليط العقوبة التالية:
- التوقيف النهائي والكلّي للسيد حافظ السبع عن ممارسة النشاط وسحب مصادقة الهيئة المسندة له لممارسة مهام رئيس مدير عام شركة وساطة بالبورصة.

بلاغ هيئة السوق المالية

استعدادات هيئة السوق المالية لعملية التقييم المتبادل التي تشرف عليها مجموعة العمل المالي لمنطقة الشرق الأوسط وشمال إفريقيا (MENAFATF)

في إطار الاستعدادات الجارية لعملية التقييم المتبادل التي ستخضع لها الجمهورية التونسية خلال الفترة الممتدة بين سنتي 2025 و2026، والتي تشرف عليها مجموعة العمل المالي لمنطقة الشرق الأوسط وشمال إفريقيا (MENAFATF)، وتكريسا لدور هيئة السوق المالية في معاضدة الجهود الوطني في مجال مكافحة غسل الأموال وتمويل الإرهاب وانتشار التسلح، تعمل الهيئة على تعزيز جاهزية القطاع المالي الخاضع لرقابتها وفق ما تقتضيه المعايير الدولية المعتمدة في هذا المجال.

وفي هذا الإطار، قامت هيئة السوق المالية بتاريخ 05 جوان 2025 بتعميم استبيان على المؤسسات الخاضعة لإشرافها، بهدف تقييم مدى إدراك الفاعلين في السوق المالية للمخاطر المتعلقة بتمويل انتشار أسلحة الدمار الشامل، وذلك امتثالا للتوصيتين عدد 1 و7 من توصيات مجموعة العمل المالي.

كما أنه حرصا على احترام مقتضيات التقييم المتبادل، التي تضع معيار "الفعالية" في صلب عملية التقدير، تعلم الهيئة أنه سيتم، خلال شهر جويلية القادم، الشروع في إنجاز مهام تفقد مكتبية وميدانية لدى عدد من وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير، وذلك من قبل أعضاء هيكل التوقي من غسل الأموال وتمويل الإرهاب وانتشار التسلح التابع للهيئة. وتهدف هذه المهام الرقابية، التي ستتم وفق المنهج القائم على المخاطر (Risk-Based Approach)، إلى التثبيت من مدى التزام المعنيين بالأحكام القانونية والترتيبية ذات العلاقة، ولا سيما فيما يتعلق بإجراءات العناية الواجبة تجاه الحرفاء، والتصريح بالعمليات المشبوهة، وتوفير المعلومات عند الطلب.

وإذ تؤكد هيئة السوق المالية على أنّ الرقابة الفعلية تمثل عنصرا أساسيا في تقييم مدى نجاعة المنظومة الوطنية، فإنها تدعو جميع المتدخلين الخاضعين لرقابتها إلى التعاون الكامل مع فرق المراقبة، وتذكّر بأهمية الالتزام بتطبيق التوصيات الدولية، بما يعزز من مكانة تونس في إطار عملية التقييم ويبرز مدى جدية الأطراف الوطنية في إرساء منظومة مالية شفافة وسليمة.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Préparatifs du Conseil du Marché Financier en vue de l'évaluation mutuelle conduite par le Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENAFATF)

Dans le cadre des préparatifs en cours relatifs à l'évaluation mutuelle à laquelle sera soumise la République Tunisienne durant la période 2025–2026, sous la supervision du Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENAFATF), et en concrétisation du rôle du Conseil du Marché Financier (CMF) dans l'appui aux efforts nationaux de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la prolifération des armes, le CMF œuvre au renforcement de la préparation du secteur financier placé sous son contrôle, conformément aux normes internationales en vigueur dans ce domaine.

À cet effet, le CMF a procédé, en date du 05 juin 2025, à la diffusion d'un questionnaire à l'intention des institutions soumises à sa surveillance, en vue d'évaluer le niveau de perception, par les intervenants du marché financier, des risques liés au financement de la prolifération des armes de destruction massive, et ce en application des recommandations n°1 et n°7 du Groupe d'action financière.

Par ailleurs, et dans un souci de conformité avec les exigences de l'évaluation mutuelle, qui accorde une attention particulière au critère de « l'effectivité » dans la mise en œuvre du dispositif légal et réglementaire, le CMF informe qu'il sera procédé, au cours du mois de juillet prochain, à la réalisation de missions de contrôle sur pièces et sur place auprès de certains intermédiaires en bourse et sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers. Ces contrôles seront menés par les membres de la Structure de prévention du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme et de la prolifération des armes relevant du CMF, selon l'approche fondée sur les risques (Risk-Based Approach).

Ces missions visent à vérifier le respect, par les entités concernées, de leurs obligations légales et réglementaires, notamment en matière de mise en œuvre des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle, de déclaration des opérations suspectes et de mise à disposition des informations requises sur demande.

Le CMF réaffirme par ailleurs, que le contrôle effectif constitue un élément fondamental dans l'évaluation de l'effectivité du dispositif national, et invite l'ensemble des intervenants soumis à son contrôle à coopérer pleinement avec les équipes d'inspection, et rappelle l'importance d'un engagement rigoureux dans l'application des recommandations internationales, dans une démarche de transparence et d'intégrité, contribuant à améliorer la position de la Tunisie dans le cadre de cette importante mission d'évaluation mutuelle.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية ووسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Advanced e-Technologies « AeTECH »

Siège social : Z.I Ariana Aéroport 03 Rue des Métiers, Charguia II 2035 Tunis Carthage

Il est porté à la connaissance des candidats pour le poste d'un administrateur indépendant au Conseil d'Administration de la société AeTECH que le délai de dépôt des candidatures prévues pour le 30 Juin 2025 est prolongé au 31 Juillet 2025 et les autres dispositions prévues à l'annonce du 07 Mars 2025 restent inchangées.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIÉTÉS

CLOTURE DE LA LIQUIDATION ANTICIPÉE D'UN OPCVM

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

Fonds Commun de Placement en état de liquidation

AGRÉMENT DU CMF DE CONSTITUTION N°21-2009 DU 10 JUIN 2009

AGRÉMENT DU CMF DE LIQUIDATION N°49-2024 DU 03 SEPTEMBRE 2024

Adresse : Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, 1053
Les Berges du Lac

TRADERS INVESTMENT MANAGERS, gestionnaire de FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (FCP en liquidation), porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que la liquidation par anticipation du fonds a été clôturée et que la valeur liquidative a été valorisée à **131,610 DINARS**.

Le montant revenant à chaque porteur de parts calculé compte tenu du nombre de parts détenues et sur la base de cette valeur liquidative sera réglé, par virement bancaire le vendredi **11 JUILLET 2025**.

Pour plus d'informations sur les conditions de la liquidation du fonds, un rapport est mis à la disposition des porteurs de parts auprès du siège social du gestionnaire TRADERS INVESTMENT MANAGERS sis à rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, 1053 Les Berges du Lac.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	123,874	127,733	127,753
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	173,296	178,805	178,835
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	142,702	147,318	147,343
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	155,522	160,783	160,811
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	147,960	152,382	152,407
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	152,977	158,457	158,486
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	141,042	144,983	145,003
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	57,434	59,310	59,322
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	42,283	43,798	43,806
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANTIT	BH INVEST	06/07/09	143,750	148,777	148,804
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	125,992	130,407	130,430
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	125,576	129,998	130,022
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	108,189	112,102	112,123
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	100,604	104,167	104,185
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	101,361	105,130	105,149
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
16	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	22,121	22,840	22,844
17	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	153,803	158,619	158,648
18	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	147,502	151,628	151,642
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,047	14,462	14,464
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	213,112	220,461	220,500
21	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	120,228	123,812	123,831
22	ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	125,088	129,208	129,230
23	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	17,435	18,048	18,051
24	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	110,791	114,933	114,948
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	106,015	110,091	110,110
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE						
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,346	2,432	2,435
SICAV MIXTES						
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	76,296	80,812	80,869
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	158,301	167,782	167,889
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	114,137	127,904	128,305
30	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	131,813	135,682	135,705
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	167,736	183,367	183,458
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	628,033	672,053	672,187
33	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	149,426	153,007	153,028
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	208,817	209,841	209,760
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	115,011	129,601	130,036
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	162,164	175,649	175,736
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	191,263	208,578	208,699
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	174,699	190,182	190,264
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	28,699	32,770	32,846
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	107,771	113,283	113,308
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,191	1,306	1,308
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,236	1,392	1,395
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	-	102,367	102,477
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 694,541	2 842,271	2 851,721
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	266,280	301,831	305,299
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,507	3,895	3,915
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,104	3,389	3,400
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086	53,909	54,127
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510	1,544	1,546
50	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344	1,499	1,505
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366	1,548	1,557
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	17,980	19,922	20,041
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	13,154	15,459	15,484
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	18,288	20,604	20,692
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 750,273	6 192,086	6 196,740
SICAV ACTIONS						
56	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	105,131	127,004	126,866
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
57	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,424	1,673	1,708

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
58 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	114,248	112,384	112,400
59 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,013	99,587	99,605
60 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,949	106,203	106,224
61 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	107,369	104,000	104,015
62 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,029	110,272	110,288
63 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,635	105,446	105,465
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,621	102,134	102,150
65 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	109,900	107,068	107,085
66 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	110,285	106,532	106,551
67 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	108,149	104,846	104,860
68 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	104,805	104,823
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,862	103,423	103,443
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,373	108,051	108,065
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,425	103,347	103,364
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	105,436	105,441
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,492	107,717	107,733
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	102,828	102,845
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
75 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	115,670	114,033	114,047
76 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	107,952	105,692	105,710
77 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	112,925	110,005	110,022
78 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	105,605	105,629
79 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 083,461	1 037,342	1 037,530
80 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 779,263	10 482,611	10 484,600
81 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	105,974	104,059	104,078
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
82 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	30/05/25	7,197	111,308	107,881	107,979
83 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	107,643	105,132	105,243
84 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	-	99,893	99,989
SICAV MIXTES							
85 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	69,397	74,023	73,848
86 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	121,639	140,487	141,325
87 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	17,981	17,884	17,893
88 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	363,194	364,627
89 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 470,331	2 712,244	2 721,882
90 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,738	68,206	68,198
91 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,724	54,301	54,303
92 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	114,425	114,462
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
93 FCP IRADETT 50 *	AFC	04/11/12	22/05/25	0,104	11,126	En liquidation	En liquidation
94 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	17,949	20,482	20,533
95 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	19,243	21,226	21,263
96 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	16,771	18,128	18,158
97 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	104,941	104,530	104,454
98 FCP AL IMIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	92,352	92,322
99 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	97,644	97,584
100 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	118,645	118,715
101 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	117,272	117,177
102 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	14,012	14,033
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	117,246	117,804
104 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	84,284	94,809	95,030
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
105 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	15/05/25	2,868	97,168	111,971	113,253
106 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	128,126	133,286	133,384
107 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	181,223	181,363
108 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	164,061	171,309	171,575
109 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	220,308	230,797	231,615
110 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	202,935	209,785	210,554
111 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	199,122	204,557	205,079
112 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	29,858	33,722	33,915
113 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	12 115,033	12 162,262
114 FCP VIEVO NOUVELLES INTRODUITES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	En liquidation	En liquidation	En liquidation
115 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	104,448	117,569	118,590
116 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	5 640,928	6 031,455	6 019,342
117 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,356	12,436
118 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	181,073	185,828	186,060
119 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	12 473,115	13 656,543	13 660,295
120 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	11 297,464	12 048,566	12 166,249
121 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	10 843,923	11 053,244	11 061,512
122 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	11 983,086	12 029,327
123 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	10 896,061	11 203,673	11 199,853
124 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	11,152	12,411	12,469
125 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	122,998	123,582
126 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	108,005	108,806
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
127 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	129,208	129,954	129,906
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
128 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 219,028	1 230,869

* OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Immobilière et Touristique -SIT-» et la « Société Régionale de Transport de Kairouan » ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP SALAMETT PLUS et l'ouverture au public du FCP BNA CEA et des fonds de capital investissement « FCPR MAXULA EQUITY FUND », « FCPR STRATEGY FUND », « FCPR IKLAA » et « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE*

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
27.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

30. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouria -1001 TUNIS-	71 340 477
59. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue HédiNouira, 8 ^{ème} étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29. ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45. Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65. Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66. Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83 Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
96Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
32	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
33	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

43	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, lesBerges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIII	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
65	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
68	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

TUNINVEST SICAR

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 Juin 2025, la société TUNINVEST SICAR publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres,
- ♦ La liste des membres du Conseil d'administration.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos au 31 Décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales et approuve toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2024, s'élevant à sept cent quatre-vingt-sept mille quatre cent soixante dinars et cent quatre-vingt millimes (787.460,180 DT) comme suit :

Bénéfice net de l'exercice	787.460,180
Report à nouveau antérieur	4.007.010,769
Pour former un bénéfice distribuable	4.794.470,949
Dividendes (0,5 dinars/action)	483.000,000
Le solde au compte « Report à nouveau » qui s'élève ainsi à	4.311.470,949

(En dinars)

Le détachement du coupon se fera le mardi 29 juillet 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer la somme brute de onze mille (11.000) Dinars aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour une durée de trois ans, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice 2027, le mandat des administrateurs suivants :

Monsieur Brahim Anane
Monsieur Slim Maoui
Monsieur Mokhtar Zannad
Monsieur Abderrazak Ben Ammar
Tunisie Leasing & Factoring
Assurances Maghrebria
Assurances GAT VIE

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet FINOR représenté par Monsieur Mustapha Medhioub en qualité de commissaires aux comptes de la société et ce pour les exercices 2025, 2026 et 2027 et qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2027.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

2. Le bilan après affectation du résultat comptable :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>		<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIFS			CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
ACTIFS NON COURANTS			CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations financières	4 518 701	4 518 701	Capital social	966 000	966 000
Moins : provisions	(855 100)	(855 100)	Réserves	483 000	483 000
			Résultats reportés	4 311 470	4 007 011
			Total des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice	<u>5 760 470</u>	<u>5 456 011</u>
	<u>3 663 601</u>	<u>3 663 601</u>			
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	<u>3 663 601</u>	<u>3 663 601</u>			
ACTIFS COURANTS			PASSIFS		
Autres actifs courants	2 095 955	1 561 524	PASSIFS NON COURANTS		
Placements et autres actifs financiers	5 028 170	5 391 626	Provision pour risques et charges	4 154 340	4 336 595
Liquidités et équivalents de liquidités	821	27	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	<u>4 154 340</u>	<u>4 336 595</u>
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	<u>7 124 946</u>	<u>6 953 177</u>			
			PASSIFS COURANTS		
			Autres passifs courants	873 737	823 777
			Concours bancaires et autres passifs financiers	0	396
			TOTAL DES PASSIFS COURANTS	<u>873 737</u>	<u>824 172</u>

TOTAL DES ACTIFS

10 788 547 10 616 778

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS

10 788 547 10 616 778

3. L'état d'évolution des capitaux propres :

(Montants exprimés en dinars)

Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
----------------	------------------	--------------------	------------------------	-------

Solde des capitaux propres au 31 Décembre 2024 avant affectation	966 000	483 000	4 007 010	787 460	6 243 470
Affectations approuvées par l'AGO du 10 Juin 2025 Distribution des Dividendes			787 460 (483 000)	(787 460) -	(483 000)
Solde es capitaux propres au 10 Juin après affectation	966 000	483 000	4 311 470	0 000	5 760 470

4. La liste des membres du Conseil d'administration :

N°	Administrateurs	Représenté par	Qualité	Mandat	Activité professionnelle	Mandats dans d'autres conseils d'administration
1	Brahim Anane	Lui-même	Président du CA	2025-2027	Consultant, Directeur du Bureau BADIS	NA
2	Tunisie Leasing et Factoring	Mourad CHEMMAM	Administrateur	2025-2027	Activité Leasing	Administrateur au CA de Tunisie Participations 2025-2027 Administrateur au CA de SPCS 2024-2026 Administrateur au CA de ENNAKL 2025-2027 Administrateur au CA de COMAR COTE D'IVOIRE 2025-2027 Administrateur au CA de GIEFCA TUNISIE 2025-2025 Administrateur au CA de AMEN SANTE 2021-2026
				2025-2027		Administrateur au CA de ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A 2025-2027 Administrateur au CA de Maghrebria

N°	Administrateurs	Représenté par	Qualité	Mandat	Activité professionnelle	Mandats dans d'autres conseils d'administration
3	Assurances Maghrebria	Ynen JEMAA	Administrateur		Activité Assurances	Financière SICAR S.A 2025-2027 Administrateur au CA de Maghrebria Immobilière 2023-2025 Administrateur au CA de CODWAY 2025-2027 Administrateur au CA de Tunisie Participations 2025-2027
4	Slim Maaoui	Lui-même	Administrateur	2025-2027	Retraité	NA
5	Abderrazak Ben Ammar	Lui-même	Administrateur	2025-2027	Gérant société Hermès Conseil SARL. Consultant SFI en Crédit-Bail.	Administrateur au CA de Hannibal Lease SA 2024-2026 Administrateur au CA de Gabès Invest Sicar SA 2023-2025
6	GAT VIE	Skander	Administrateur	2025-2027	Activité Assurances	Administrateur au CA de GAT ASSURANCES 2025-2027 Administrateur au CA de GAT PROMOTION IMMOBILIERE 2025-2027 Administrateur au CA de GAT IMMOBILIER

N°	Administrateurs	Représenté par	Qualité	Mandat	Activité professionnelle	Mandats dans d'autres conseils d'administration
		LAHRIZI				2025-2027 Administrateur au CA de GAT INVESTISSEMENT 2023-2025
7	Mokhtar Zannad	Lui-même	Administrateur	2025-2027	Retraité	NA
8	Mongi Ben Tkhayat	Lui-même	Administrateur Indépendant	2024-2026	Directeur Général chez AMEF Consulting et AMEF Training	NA
9	Naoufel Bouallegue	Lui-même	Administrateur Indépendant	2024-2026	Directeur Général chez la société SIDENOR	NA
10	Mohamed Kamel Saibi	Lui-même	Administrateur représentant des petits porteurs	2023-2025	Directeur Général CFE TUNISIE	NA

TUNISIAN PRUDENCE FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 Décembre 2024

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP Tunisian Prudence Fund, qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincères, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FCP Tunisian Prudence Fund au 31 Décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux systèmes comptables des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendantes de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3 -Observation

Nous attirons votre attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

4- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la

présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la direction pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles –ci résultent de fraudes ou erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles –ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles considèrent comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux –ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'ordre des experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn.

Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissaire aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de loi n°94 -117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

2.1 Placement en liquidités et quasi-liquidités

Au 31 décembre 2024, le Fonds - Tunisian Prudence Fund présentait un taux d'investissement en liquidités et quasi-liquidités de 20.18%%, légèrement au-dessus du seuil de 20 % fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application de certaines dispositions du Code des organismes de placement collectif.

2.2 Prorogation de la durée de vie du fonds

La société de gestion UGFS a décidé, lors de son conseil d'administration du 26 octobre 2020, de proroger la durée de vie du Fonds - Tunisian Prudence Fund de 10 ans à 99 ans. Cette décision a été publiée au Bulletin Officiel n° 6237 du 25 novembre 2020 du CMF.

2.3 Délais de production et de communication des états financiers

Le gestionnaire du Fonds - Tunisian Prudence Fund n'a pas entièrement respecté les délais réglementaires prévus aux articles 20 et 21 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, relatifs aux obligations suivantes :

Établissement des états financiers : Conformément à la réglementation en vigueur, les états financiers doivent être arrêtés dans un délai maximum de trois mois après la clôture de l'exercice.

Communication aux investisseurs et aux autorités compétentes : Le gestionnaire est tenu de transmettre ces états financiers, ainsi que les documents afférents (rapport de gestion, rapport du commissaire aux comptes, etc.), au Conseil du Marché Financier (CMF) et aux investisseurs dans un délai maximal de quatre mois après la clôture de l'exercice.

Foued AMIRI

Tunisian Prudence Fund-TPF

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2024	31/12/2023
AC 1-Portefeuille-titres	4-1	1 639 305	1 081 122
a- Actions et droits rattachés		332 295	255 551
b- Titres OPCVM		99 136	71 542
c- Obligations et valeurs assimilées		1 207 874	754 029
AC 2- Placements monétaires et disponibilités	4-2	414 473	290 770
a- Placements monétaires		400 425	150 296
b- Disponibilités		14 048	140 474
TOTAL ACTIF		2 053 778	1 371 892
PASSIF			
P1- Opérateurs créditeurs	4-3	8 151	7 512
P2- Autres créditeurs divers *		(9)	(9)
TOTAL PASSIF		8 142	7 271
ACTIF NET			
CP 1- Capital	4-4	1 919 533	1 311 405
Sommes distribuables		126 103	52 983
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		52 983	107
b- Sommes distribuables de l'exercice		73 120	52 876
ACTIF NET		2 045 636	1 364 389
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 053 778	1 371 892

Tunisian Prudence Fund-TPF

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2024	31/12/2023
PR 1- Revenus du portefeuille-titres	4-5	74 086	76 294
a- Dividendes		13 835	20 125
b- Revenus des obligations et valeurs assimilés		60 252	56 169
PR 2- Revenus des placements monétaires	4-6	20 315	10 439
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		94 402	86 733
CH 1- Charges de gestion des placements	4-7	(16 429)	(16 233)
REVENU NET DES PLACEMENTS		77 973	70 500
CH 2- Autres charges	4-8	-12 017	(12 023)
RESULTAT D'EXPLOITATION		65 956	58 477
Régularisation du résultat d'exploitation		7 164	(5 600)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		73 120	52 876
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(7 164)	5 600
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		31 872	35 755
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		21 934	(12 518)
Frais de négociation de titres		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		119 762	81 714

Tunisian Prudence Fund-TPF
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2024	31/12/2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	119 762	81 714
Résultat d'exploitation	65 956	58 477
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	31 872	35 755
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	21 934	(12 518)
Frais de négociation de titres	-	-
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-	(55 911)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	561 485	(190 073)
Souscriptions		
- Capital	1 947 600	976 500
- Régularisation des sommes non distribuables	146 029	17 969
- Régularisation des sommes distribuables	29 740	28 893
Rachats		
- Capital	(1 432 400)	(1 160 700)
- Régularisation des sommes non distribuables	(106 908)	(18 241)
- Régularisation des sommes distribuables	(22 576)	(34 493)
- Droits de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	681 247	(164 271)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	1 364 389	1 528 659
En fin de l'exercice	2 045 636	1 364 389
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	12 820	14 662
En fin de l'exercice	17 972	12 820
VALEUR LIQUIDATIVE	113,824	106,427
TAUX DE RENDEMENT	6,95%	5,41%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024 MONTANTS EXPRIMES EN DINARS TUNISIENS

1- PRESENTATION DU FONDS

Tunisian Prudence Fund est un fonds commun de placement régi par le code des organismes de placements collectifs promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a obtenu l'agrément du CMF N° 24-2011 du 7 Septembre 2011.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. La BIAT est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

Le FCP Tunisian Prudence Fund est un Fonds de distribution.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments de portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilés sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilés sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date du 31 décembre 2024.

3.3- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente - Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent.
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du Fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Aout 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables « BTA » sont valorisé comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique «PR 2-Revenus des placements monétaires»

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 4-1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à 1 639 305 dinars et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net	% Actif
Actions et droits rattachés		301 444	332 292	16.24%	16.18%
ARTES	2 632	21 554	21 332	1,04%	1,04%
SFBT	2 949	38 924	34 362	1,68%	1,67%
SOTUMAG	6 967	12 990	44 220	2,16%	2,15%
Délice Holding	2 432	29 019	39 552	1,93%	1,93%
Hannibal Lease	6 895	42 781	51 023	2,49%	2,48%
Cellcom	3 516	27 352	8 227	0,40%	0,40%
BT	9 314	47 292	47 958	2,34%	2,34%
CC	13 461	30 994	28 982	1,42%	1,41%
SOTIPAPIER	1 859	7 254	10 087	0,49%	0,49%
SOTUVER	2 305	29 445	29 255	1,43%	1,42%
ATELIER DU MEUBLE INTERIEUS	2 000	7 879	11 640	0,57%	0,57%
ATTIJARI BANK	110	5 959	5 655	0,28%	0,28%
Droits	-	16	4	0	0
DA HL 37/100 2020	9	14	2	0,00%	0,00%
DA SAM 1/5 2020	4	2	2	0,00%	0,00%
Obligations et valeurs assimilées	-	1 142 124	1 207 874	59,05%	58.81%
BTA 6,3% 03-2026	123	113 775	126 795	6,20%	6,17%
BTA 6,7% 04-2028	100	94 800	102 374	5,00%	4,98%
BTA 7,4% FEV 2030	100	89 280	96 172	4,70%	4,68%
BTA 7,4% FEV 2030 2	240	215 040	231 212	11,30%	11,26%
BTA 6,5% JUIN 2025	495	487 229	506 266	24,75%	24,65%
EO STB SUBORDONNE 2021-1	1 700	102 000	103 206	5,05%	5,03%
EO CIL 2023-1 10,55%	500	40 000	41 850	2,05%	2,04%
Titres OPCVM	-	99 915	99 136	4,85%	4.83%
UGFS Islamic Fund	100	10 000	5 009	0,24%	0,24%
MCP SAFE FUND	612	89 915	94 127	4,60%	4,60%
TOTAL		1 543 498	1 639 305	80.14%	79.82%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur la poste « portefeuille-titre » sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2023	1 039 300	25 593	16 228	1 081 121	
-					
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions cotées	150 640			150 640	11 699
BTA	0		0	0	
Obligations de sociétés	791 549			791 549	
Titres OPCVM	701 289			701 289	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Actions cotées	(110 923)			(110 923)	0
Obligations de sociétés	(350 735)			(350 735)	
BTA	0			0	7 245
Titres OPCVM	(677 620)			(677 620)	2 990
* <u>Variation des plus ou moins values latentes</u>					
Actions cotées			37 028	37 028	
Bons de trésor assimilables (BTA)			9 183	9 183	
Titres OPCVM			3 925	3 925	
-					
* <u>Intérêts courus</u>				0	
<u>Variation des coupons</u>				0	
<u>Variation des intérêts courus</u>		3 849		3 849	
-					
* <u>Intérêts courus</u>				0	
Soldes au 31 décembre 2024	1 543 498	29 443	66 364	1 639 305	21 943

Note 4-2 : Placements monétaires et disponibilités

		<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Placements monétaires		400 425	150 296
Disponibilités		14 048	140 474
TOTAL	(1)	<u>414 473</u>	<u>290 770</u>

(1) Le solde de ce poste, s'élevant au 31/12/2024 à 414 473 dinars, se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net	% Actif
Placements monétaires		400 000	400 425	19.57%	19.50%
MOUDHARBA BL 90 JOURS ECH 24-03-2024 AU TAUX 9 %	200	200 000	200 250	9.79%	9.75%
MOUDHARBA BL 90 JOURS ECH 15-03-2024 AU TAUX 9 %	200	200 000	200 175	9.79%	9.75%
Disponibilités	-	14 048	14 048	0.69%	0.68%
Banque		14 048	14 048	0.69%	0.68%
TOTAL		414 048	414 473	20.26%	20.18%

Note 4-3 : Opérateurs créditeurs

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Compte du Gestionnaire (UGFS-NA) (1)	7 548	6 912
Compte du Dépositaire (BIAT)	603	600
	<u>8 151</u>	<u>7 512</u>

(1) Le solde de ce compte se répartit comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération de gestion	4 555	3 909
Charges administratives	2 992	3 004
	<u>7 548</u>	<u>6 912</u>

Note 4-4: Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital au 31/12/2023		
Montant		1 311 405
Nombre de parts émises		12 820
Nombre de copropriétaires		6
Souscriptions réalisées		
Montant		1 947 600
Nombre de parts émises		19 476
Nombre de copropriétaires nouveaux		0
Rachats effectués		
Montant		1 432 400
Nombre de parts rachetées		14 324
Nombre de copropriétaires sortants		0
Autres mouvements		
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		31 872
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		21 934
Régularisation des sommes non distribuables		39 121
Droits de sortie	0	0
Frais de négociation	0	0
Capital au 31/12/2024		
Montant		1 919 533
Nombre de parts		17 972
Nombre de copropriétaires		6

Note 4-5 : Revenus du portefeuille -titres :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Revenus des actions	13 835	20 125
Intérêts des obligations et valeurs assimilés	60 252	56 169
Total	<u>74 086</u>	<u>76 294</u>

Note 4-6 : Revenus des placements monétaires :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Revenus des billets de trésorerie	-	-
Revenus des pensions livrées	8 469	-
Revenus autres placements	11 444	10 306
Revenue compte de dépôt	402	133
Total	<u>20 315</u>	<u>10 439</u>

Note 4-7 : Charges de gestion des placements

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du Gestionnaire (UGFS-NA)	14 016	13 853
Rémunération du Dépositaire (BIAT)	2 414	2 380
Total	<u>16 429</u>	<u>16 233</u>

Note 4-8 : Autres charges

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Frais administratifs	11 897	11 903
Autres charges	120	120
Total	<u>12 017</u>	<u>12 023</u>

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Données par part et ratios pertinents

Données par part	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des placements	5,253	6,765	6,381	4,933	5,185	5,646
Charges de gestion des placements	(0,914)	(1,266)	(1,222)	(0,984)	(1,031)	(1,032)
Revenu net des placements	4,339	5,499	5,159	3,950	4,154	4,614
Autres charges	(0,669)	(0,938)	(0,814)	(0,602)	(0,610)	(0,572)
Résultat d'exploitation (1)	3,670	4,561	4,344	3,347	3,544	4,042
Régularisation du résultat d'exploitation	0,399	(0,437)	(0,526)	(0,124)	(0,096)	(0,141)
Sommes distribuables de l'exercice	4,069	4,125	3,818	3,472	3,448	3,900
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1,773	2,789	2,978	0,595	2,289	(3,447)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1,220	(0,976)	0,873	0,687	(0,029)	0,806
Frais de négociation des titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	2,994	1,813	3,852	1,282	2,260	(2,642)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,664	6,374	8,196	4,630	5,804	1,400
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	2,994	1,813	3,852	1,282	2,260	(2,642)
Régularisation du résultat non distribuable	0,335	3,269	(0,979)	(0,116)	(0,142)	0,331
Sommes non distribuables de l'exercice	2,333	5,082	2,873	1,166	2,118	(2,311)
Distribution de dividendes	0,000	3,820	3,472	3,448	3,901	3,717
Valeur liquidative	113,824	106,427	104,260	101,041	99,851	98,186

	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Charges de gestion des placements/actif net moyen *	0,88 %	1,26%	1,21%	0,99%	1.01%	0.97%
Autres charges /actif net moyen *	0,64%	0,93%	0,81%	0,60%	0.60%	0,54%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen *	3,91%	4,10%	3,79%	3,48%	3.46%	3,79%

5.2 Transactions avec les parties liées

Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et la BIAT prévoit le paiement de :

- Une commission de gestion de 0,75% HTVA par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée trimestriellement.
- Des frais administratifs fixés forfaitairement à 10 000 DT hors TVA par année et payés trimestriellement.

La charge de l'exercice s'élève à 25 913 DT TTC et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Commission de gestion	14 016	13 853
Frais administratifs	11 897	11 903
	<u>25 913</u>	<u>25 756</u>

Le règlement intérieur qui lie BIAT et la société UGFS-NA prévoit le paiement d'une rémunération annuelle, de 0,1% HTVA, calculé sur la base de l'actif net, avec un minimum de 2 000 DT HTVA par année.

La charge de l'exercice s'élève à 2 414 DT TTC.

UGFS BONDS FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024 RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - exercice clos le 31 décembre 2024

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de UGFS BONDS FUND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport et qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 4 327 987 DT, y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à 171 007 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de UGFS BONDS FUND au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds UGFS BONDS FUND pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion préparé par le Gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fond dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) en tant que Gestionnaire est responsable de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables applicables en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Gestionnaire a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilité du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005- 96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et son efficience incombe au Gestionnaire. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant les faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au Gestionnaire du Fonds.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous signalons qu'au 31 décembre 2024, le ratio de liquidité et quasi-liquidité du fonds UGFS BONDS FUND est de l'ordre de 20,14% du total des actifs se situant ainsi au-delà de la limite de 20% prévue par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds.

BILAN AU 31/12/2024
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	5-1	3 473 449	2 315 429
Titres OPCVM		29 807	4 535
Obligations et valeurs assimilées		3 443 642	2 310 894
Placements monétaires et disponibilités	5-2	875 866	571 053
Placements monétaires		862 138	520 684
Disponibilités		13 728	50 369
Créances d'exploitation	5-3	0	6 881
Autres actifs		0	6 881
TOTAL ACTIF		4 349 315	2 893 363
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5-4	14 931	9 688
Autres créditeurs divers	5-5	6 397	1 248
TOTAL PASSIF		21 328	10 936
ACTIF NET			
Capital	5-6	3 113 575	1 839 021
Sommes distribuables		1 214 412	1 043 406
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 043 405	930 156
Sommes distribuables de l'exercice		171 007	113 250
ACTIF NET		4 327 987	2 882 427
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 349 315	2 893 363

ETAT DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Revenus du portefeuille-titres	5-7	155 355	138 913
Dividendes		0	0
Revenus des obligations et valeurs assimilés		155 355	138 913
Revenus des placements monétaires	5-8	35 181	18 287
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		190 536	157 200
Charges de gestion des placements	5-9	-44 123	-36 173
REVENU NET DES PLACEMENTS		146 413	121 027
Autres charges	5-10	-9 202	-9 275
RESULTAT D'EXPLOITATION		137 211	111 752
Régularisation du résultat d'exploitation		33 796	1 498
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		171 007	113 250
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-33 796	-1 498
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2 709	-13 496
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		38 407	34 839
Frais de négociation de titres		-277	-1 627
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		178 050	131 468

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2024	31/12/2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	178 050	131 468
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	137 211	111 752
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 709	-13 496
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	38 407	34 839
Frais de négociation de titres	-277	-1 627
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 267 510	-67 469
Souscriptions		
- Capital	3 985 480	4 185 910
- Régularisation des sommes non distribuables	1 353 179	1 161 450
- Régularisation des sommes distribuables	108 055	101 006
Rachats		
- Capital	3 064 700	4 240 460
- Régularisation des sommes non distribuables	-1 040 245	-1 175 868
- Régularisation des sommes distribuables	-74 259	-99 507
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 445 560	63 999
ACTIF NET		
En début de l'exercice	2 882 427	2 818 428
En fin de l'exercice	4 327 987	2 882 427
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	216 006	221 461
En fin de l'exercice	308 084	216 006
VALEUR LIQUIDATIVE	14,048	13,344
TAUX DE RENDEMENT	5,27%	4,85%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2024

1. PRESENTATION DU FONDS

UGFS BONDS FUND est un Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières de catégorie obligataire dont l'agrément du CMF a été accordé le 30 avril 2015 sous le N°25-2015. Ce fonds est régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

Le fonds UGFS BONDS FUND a pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le montant initial de souscription était fixé à 500 000 dinars divisés en 50 000 parts de 10 dinars chacune.

Le gestionnaire de ce fonds est la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) et le dépositaire est la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT).

UGFS BONDS FUND est un Fonds Commun de Placement de distribution. Toutefois, le Conseil d'Administration de la société UGFS-NA du 20 novembre 2017 a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats du fonds qui devient un Fonds Commun de Placement de type capitalisation.

Par conséquent les sommes distribuables ont été intégralement capitalisées à compter de l'exercice 2018.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31.12.2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du Fonds UGFS BONDS FUND figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables « BTA » sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Au 31/12/2020, le Fonds UGFS BONDS FUND ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît, également, comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Traitement des opérations de pension livrée

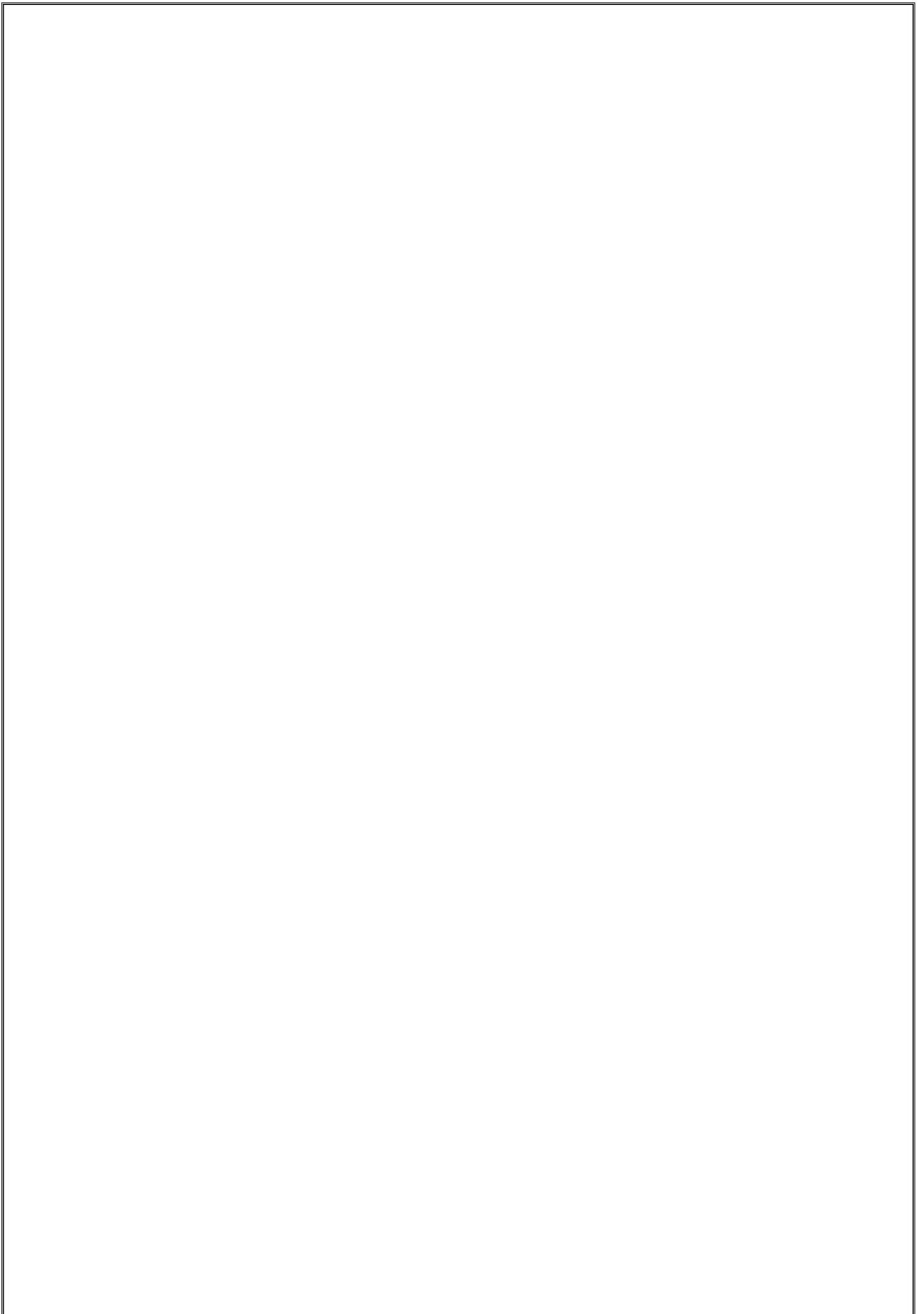
Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».



3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. EXERCICE COMPTABLE

L'exercice comptable du fonds commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

5. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 5-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à 3 473 449 Dinars et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées	-	3 240 095	3 443 642	79,57%
BTA 7,4% FEV 2030	200	178 560	192 344	4,44%
BTA 7,4% FEV 2030 2	500	448 000	481 691	11,13%
BTA 6,5% JUIN 2025	1 695	1 668 389	1 733 577	40,06%
BTA 6,7% 04-2028	200	189 600	204 747	4,73%
BTA 6,7% 04-2028	300	284 400	307 070	7,09%
BTA 6,3% 03-2026	208	191 568	214 356	4,95%
BTA 6,3% 03-2026	249	229 578	256 648	5,93%
EO ATB SUB 2017	2 500	50 000	53 209	1,23%
Titres OPCVM	-	29 697	29 807	0,69%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	172	29 697	29 807	0,69%
TOTAL		3 269 792	3 473 449	80,26%

EO : Emprunt Obligataire

BTA : Bons de Trésor Assimilables

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2023	2 158 220	93 263	63 945	2 315 429	0
* Acquisitions de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	2 294 949			2 294 949	
Obligations de sociétés	0			0	
Titres OPCVM	3 508 503			3 508 503	

* Remboursements et cessions de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	(1 128 540)			(1 128 540)	
Obligations de sociétés	(80 000)			(80 000)	21 460
Titres OPCVM	(3 483 341)			(3 483 341)	16 947
* Variation des plus ou moins-values latentes					
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Obligations de sociétés		43 741	2 708	46 449	
Titres OPCVM					
Variation des intérêts courus					
Soldes au 31 décembre 2024	3 269 792	137 004	66 543	3 473 449	38 407

Note 5-2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à **876 866 Dinars** et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
Placements monétaires		860 000	862 138	19,92%
Contrat Moudharba BEST LEASE ECH 31/03/2025 Taux 8,49%	130	130 000	130 024	3,00%
Placement BTL ECH 02/03/2025 Taux 7,99%	300	300 000	301 576	6,97%
PL ATTIJARI ECH 29/01/2025 Taux 9%	1	430 000	430 538	9,95%
Disponibilités			13 728	0,32%
Banque			13 728	0,32%
TOTAL		860 000	875 866	20,24%

Note 5-3 : Autres actifs

Les opérateurs créditeurs au 31/12/2024 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Retenue à la source sur BTA	0	6 881
Total	0	6 881

Note 5-4 : Opérateurs créditeurs

Les opérateurs créditeurs au 31/12/2024 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	3 394	2 202
Rémunération du dépositaire	1 358	881
Frais administratifs	10 179	6 605
Total	14 931	9 688

Note 5-5 : Autres créiteurs divers

Les autres créiteurs divers au 31/12/2024 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevance CMF	364	248
Rémunération du commissaire aux comptes	6 033	1 000
Total	6 397	1 248

Note 5-6 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2023

Montant	1 839 021
Nombre de parts	216 006
Nombre de copropriétaires	17

Souscriptions réalisées

Montant en nominal	3 985 480
Nombre de parts émises	398 548
Nombre de copropriétaires nouveaux	0

Rachats effectués

Montant en nominal	3 064 700
Nombre de parts rachetées	306 470
Nombre de copropriétaires sortants	2

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 709
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	38 407
Régularisation des sommes non distribuables	312 934
Frais de négociation de titres	(277)

Capital au 31/12/2024

Montant	3 113 575
Nombre de parts	308 084
Nombre de copropriétaires	20

Note 5-7 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2024</u>	<u>Exercice 2023</u>
Intérêts des obligations et valeurs assimilés	155 355	138 913

Dividendes	0	0
Total	155 355	138 913

Note 5-8 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2024</u>	<u>Exercice 2023</u>
Revenus des placements monétaires	16 530	0
Revenus des pensions livrées	18 447	18 165
Revenus du compte de dépôt	204	122
Total	35 181	18 287

Note 5-9 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2024</u>	<u>Exercice 2023</u>
Rémunération du gestionnaire	40 078	32 885
Rémunération du dépositaire	4 045	3 288
Total	44 123	36 173

Note 5-10 : Autres charges

Les autres charges de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2024</u>	<u>Exercice 2023</u>
Redevance CMF	3 367	2 763
Rémunération du commissaire aux comptes	5 257	6 000
Impôts & Taxes	120	90
Services bancaires et assimilés	458	422
Total	9 202	9 275

6. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

6-1 : Données par Part et Ratios Pertinents

<u>Données par part</u>	<u>Exercice</u> <u>2024</u>	<u>Exercice</u> <u>2023</u>	<u>Exercice</u> <u>2022</u>	<u>Exercice</u> <u>2021</u>	<u>Exercice</u> <u>2020</u>
Revenus des placements	0,618	0,728	0,743	0,739	0,623
Charges de gestion des placements	(0,143)	(0,167)	(0,186)	(0,175)	(0,129)
Revenus nets des placements	0,475	0,560	0,557	0,564	0,494
Autres charges	(0,030)	(0,043)	(0,034)	0,017	(0,037)
Résultat d'exploitation (1)	0,445	0,517	0,523	0,581	0,457
Régularisation du résultat d'exploitation	0,110	0,007	(0,064)	(0,050)	0,074
Sommes distribuables de l'exercice	0,555	0,524	0,459	0,532	0,531
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,009	(0,062)	0,004	0,051	0,043
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,125	0,161	0,062	0,015	0,000
Frais de négociation de titres	0,000	(0,008)	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,133	0,091	0,066	0,065	0,043
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,579	0,608	0,589	0,647	0,500
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,133	0,091	0,066	0,065	0,043
Régularisation du résultat non distribuable	(0,296)	0,002	(0,012)	(0,005)	0,006
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,163)	0,093	0,054	0,060	0,049
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur liquidative	14,048	13,344	12,727	12,214	11,623
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placements / actif net moyen	1,02%	1,27%	1,26%	1,15%	1,21%
Autres charges / actif net moyen	0,21%	0,32%	0,23%	-0,11%	0,35%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,95%	3,93%	3,12%	3,83%	4,30%
Actif Net Moyen	3 605 207	2 850 427	3 257 251	4 591 421	5 020 586

6-2. Rémunération du Gestionnaire et du Dépositaire

La gestion de UGFS BONDS FUND est confiée à la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

En rémunération de ses services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 1% HT facturée trimestriellement et calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 10.000 DT HT par an.

La gestion administrative et comptable d'UGFS BONDS FUND est confiée à la société BH Invest intermédiaire en bourse suivant une convention le liant à UGFS-NA.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2024 s'élève à 40 078 DT.

La fonction de dépositaire est confiée à la banque « Banque International Arabe de Tunisie - BIAT ». En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT facturée trimestriellement et calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 2 000 DT HT par an.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2024 s'élève à 4 045 DT.

UGFS ISLAMIC FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024 RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement islamique « UGFS ISLAMIC FUND », tel qu'annexés au présent rapport et qui comprenant le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement islamique « UGFS ISLAMIC FUND » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants du FCP « UGFS ISLAMIC FUND » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion du FCP « UGFS ISLAMIC FUND », incombe au Gestionnaire la Société United Gulf Financial Services – North Africa « UGFS – NA ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du FCP

« UGFS ISLAMIC FUND » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La Société United Gulf Financial Services – North Africa « UGFS – NA » en tant que Gestionnaire du

Fonds, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du FCP « UGFS ISLAMIC FUND » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si le Gestionnaire a l'intention de liquider le FCP « UGFS ISLAMIC FUND » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du FCP « UGFS ISLAMIC FUND ».

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II-Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du FCP « UGFS ISLAMIC FUND ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne.

2. Vérifications spécifiques :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le fonds commun de placement islamique « UGFS ISLAMIC FUND » des normes prudentielles prévues par les articles 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, tel que complété par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2006-1248 du 02 mai 2006, ainsi que de la politique d'investissement telle que mentionnée dans le règlement intérieur. De cette appréciation, il ressort que les actifs du fonds en valeurs mobilières représentent 80,38% de l'actif total au 31 décembre 2024, soit une proportion légèrement supérieure au seuil maximum fixé à 80% par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par ailleurs, nous signalons que jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, le rapport annuel du comité de contrôle charaïque, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ne nous a pas encore été communiqué.

UGFS ISLAMIC FUND*Rue lac Biwa**Les berges du lac, 1053 Tunis***BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	64 867,126	63 901,265
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		64 867,126	63 901,265
Titres OPCVM		0,000	0,000
Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
Placements monétaires et disponibilités	5	15 832,080	14 961,324
Placements monétaires		0,000	0,000
Disponibilités		15 832,080	14 961,324
Créances d'exploitation		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		80 699,206	78 862,589
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	7 298,318	1 671,041
Autres créditeurs divers	7	2 385,920	2 604,998
TOTAL PASSIF		9 684,238	4 276,039
ACTIF NET			
Capital	12	142 751,851	138 410,229
Sommes distribuables		(71 736,883)	(63 823,679)
Résultat reportés		(63 823,679)	(54 920,137)
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(7 913,204)	(8 903,542)
ACTIF NET		71 014,968	74 586,550
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		80 699,206	78 862,589

UGFS ISLAMIC FUND**Rue lac Biwa****Les berges du lac, 1053 Tunis****ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinars)

		<u>31 décembre 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
	<i>Note</i>		
Revenus du portefeuille-titres	8	2 905,370	2 705,485
Dividendes		2 905,370	2 705,485
Revenus des obligations et valeurs assimilés		0,000	0,000
Revenus des placements monétaires	9	0,000	0,000
Revenus des placements monétaires		0,000	0,000
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 905,370	2 705,485
Charges de gestion des placements	10	(7 904,969)	(8 102,405)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(4 999,599)	(5 396,920)
Autres charges	11	(2 913,605)	(3 506,622)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(7 913,204)	(8 904)
Régularisation du résultat d'exploitation		0,000	0,000
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(7 913,204)	(8 904)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0,000	0,000
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		3 492,370	(7 660,829)
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		860,941	4 896,131
Frais de négociation		(11,689)	(52,498)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(3 571,582)	(11 720,738)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<u>31 décembre</u>	
	<u>2024</u>	<u>2023</u>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	<u>(3 571,582)</u>	<u>(11 720,738)</u>
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	(7 913,204)	(8 903,542)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 492,370	(7 660,829)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	860,941	4 896,131
Frais de négociation de titres	(11,689)	(52,498)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Souscriptions		
- Capital	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	0,000
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,000
Rachats		
- Capital	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	0,000
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,000
- Droits de sortie	0,000	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(3 571,582)</u>	<u>(11 720,738)</u>
ACTIF NET		
En début de période	74 586,550	86 307,288
En fin de période	71 014,968	74 586,550
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	1 400	1 400
En fin de période	1 400	1 400
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>50,725</u>	<u>53,276</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>-4,79%</u>	<u>-13,58%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT ISLAMIQUE « UGFS ISLAMIC FUND »

« UGFS ISLAMIC FUND », initialement dénommé « UGFS ETHICAL FUND », est un Fonds Commun de Placement en valeurs mobilières islamique régi par le code des organismes de placement collectif, promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, et par la loi n°2013-48 du 09 décembre 2013 relative aux fonds d'investissement islamiques.

Le Fonds a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 26 Septembre 2013 sous le numéro 35-2013. Le Collège du Conseil du Marché Financier, a décidé en date du 20 février 2014, d'octroyer un agrément sous le numéro 08-2014 pour le changement de la dénomination de « UGFS ETHICAL FUND » en « UGFS ISLAMIC FUND ».

Le Fonds a été constitué le 18 septembre 2014. La date d'ouverture des souscriptions au public a été fixée au 11 décembre 2014.

Le Fonds « UGFS ISLAMIC FUND » est un fonds de catégorie mixte, opérant conformément aux règles de la finance islamique et destiné aux investisseurs acceptant un haut risque et qui sont à la recherche de placements conformes aux normes charaïques.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. L'Amen Bank est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS).

Le Fonds s'interdit d'effectuer des placements dans des sociétés dont l'activité ou les revenus ne respectent pas un certain nombre de principes charaïques et déontologiques. Le choix de ces placements est effectué sur la base d'un filtrage sectoriel et financier. Les titres choisis sont approuvés par un comité de contrôle charaïque.

Les actifs du fonds sont investis de la manière suivante :

- Minimum 50% de l'actif en actions cotées en bourse acceptées par le comité de contrôle charaïque ;
- Maximum 30% de l'actif en valeurs mobilières, autres que des actions cotées, acceptées par le comité de contrôle charaïque ;
- Maximum 5% de l'actif net en OPCVM islamiques ;
- 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités acceptées par le comité de contrôle charaïque.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille- titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

3.1- Prise en compte des éléments de portefeuille-titres et des revenus y afférents

Les éléments du portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon. Les revenus des placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Évaluation des éléments du portefeuille-titres

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM Islamiques.

Les titres admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à : 58 939,359 DT et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		58 838,359	64 867,126	91,14%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u>		55 597,259	61 934,336	87,21%
BEST LEASE	3 000	5 775,950	5 850,000	8,24%
DELICE HOLDING	445	6 292,164	7 237,035	10,19%
SAH	693	4 243,672	7 011,081	9,87%
OFFICEPLAST	3 659	7 367,282	5 975,147	8,41%
UNIMED	675	4 927,500	4 761,450	6,70%
SIAME	1 896	4 359,856	6 755,448	9,51%
TPR	1 110	4 130,158	7 017,420	9,88%
ENNAKL	550	5 931,428	5 853,100	8,24%
Telnet	905	7 409,866	5 423,665	7,64%
SOTIPAPIER	1 115	5 159,383	6 049,990	8,52%
Droits rattachés		3 241,100	2 932,790	3,92%
DA SAH 2018 1/18	16	9,920	10,400	0,01%
DA OFFICE PLAST 03/100 2020	50	3,000	2,000	0,00%
DA OFFICE PLAST 07/103 2021	3 659	439,080	329,310	0,46%
DA OFFICE PLAST 01/05 2022	3 659	987,930	841,570	1,19%
DA SAH 1/4 2022	798	1 627,920	1 603,980	2,26%
SAH2023	693	173,250	145,530	0,20%
TOTAL		58 838,359	64 867,126	91,14%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille – titres », sont indiqués ci-après :

Désignation	Coût d'acquisition	Plus (moins) values latentes	Valeurs au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
<u>Soldes au 31 décembre 2023</u>	61.365	2.536	63.901	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions cotées	-		-	
* <u>Cessions de l'exercice</u>				
Actions cotées	(2.527)		(2.527)	861
* <u>Variation des plus ou moins values latentes</u>				
Actions cotées		3.493	3.493	
<u>Soldes au 31 décembre 2024</u>	58.838	6.029	64.868	861

Note 5 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à : 15 832,080 DT et se détaille ainsi :

	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
Disponibilité	15 832,080	15 832,080	22,29%
-	15 832,080	15 832,080	22,29%
Banque	15 832,080	15 832,080	22,29%
Sommes à l'encaissement	0,000	0,000	0,00%
TOTAL	15 832,080	15 832,080	22,29%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

	<u>AU 31/12/2024</u>	<u>AU 31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	208,749	222,431
Rémunération du dépositaire	5 900,569	1 207,274
Commission Clearing dépositaire	1 189,000	241,336
Total	<u>7 298,318</u>	<u>1 671,041</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

	<u>AU 31/12/2024</u>	<u>AU 31/12/2023</u>
Redevance CMF	5,920	6,366
Rémunération du CAC	2 380,000	2 380,000
état retenue à la source	0,000	218,632
Total	<u>2 385,920</u>	<u>2 604,998</u>

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

	<u>AU 31/12/2024</u>	<u>AU 31/12/2023</u>
Revenus des actions	2 905,370	2 705,485
Revenus des titres OPCVM	0,000	0,000
Total	<u>2 905,370</u>	<u>2 705,485</u>

Note 9 : Revenus des placements monétaires

	<u>AU 31/12/2024</u>	<u>AU 31/12/2023</u>
<u>Revenus</u>		
Revenus placement monétaire	0,000	0,000
Total	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

	<u>AU 31/12/2024</u>	<u>AU 31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	815,400	946,506
Rémunération du dépositaire	5 900,569	5 965,925
Commission Clearing dépositaire	1 189,000	1 189,974
Total	<u>7 904,969</u>	<u>8 102,405</u>

Note 11 : Autres charges

	<u>AU 31/12/2024</u>	<u>AU 31/12/2023</u>
Rémunération du CMF	68,762	79,343
Rémunération CAC	2 380,000	3 075,090
Impôt & Taxe	221,224	105,759
Services bancaires et assimilés	243,619	246,430
Total	<u>2 913,605</u>	<u>3 506,622</u>

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice 2024, se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2023

Montant	138 410,229
Nombre de parts émises	1 400
Nombre de copropriétaires	2

Souscriptions réalisées

Montant	0,000
Nombre de parts émises	0
Nombre de copropriétaires nouveaux	0

Rachats effectués

Montant	0,000
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 492,370
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	860,941
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	0,000
Régularisation des sommes distribuables (rachat)	0,000
Droits de sortie	0,000
Frais de négociation	(11,689)

Capital au 31/12/2024

Montant	142 751,851
Nombre de parts	1 400
Nombre de copropriétaires	2

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>AU 31/12/2024</u>	<u>AU 31/12/2023</u>
Revenus des placements	2,075	1,932
Charges de gestion des placements	(5,646)	(5,787)
Revenus net des placements	(3,571)	(3,855)
Autres charges	(2,081)	(2,505)
Résultat d'exploitation (1)	(5,652)	(6,360)
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	(5,652)	(6,360)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	2,495	(5,472)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,615	3,497
Frais de négociation de titre	(0,008)	(0,037)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	3,101	(2,012)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(2,551)	(8,372)
Droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	3,101	(2,012)
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	3,101	(2,012)
Valeur liquidative	50,725	53,276
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestions des placements / actif net moyen	10,86%	10,07%
Autres charges / actif net moyen	4,00%	4,36%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-4,91%	-14,57%

Ratios de gestion des placements :	<u>Au 31 décembre</u>				
	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Charges de gestion des placements/actif net moyen	10,86%	10,07%	9,20%	8,57%	9,02%
Autres charges/actif net moyen	4,00%	4,36%	2,79%	2,41%	2,62%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	(4,91%)	(14,57)%	(6,25)%	(6,66)%	(10,41%)
Actif Net Moyen	72. 800	89.089	89.089	96.925	84.242

13.2. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

- 1- Le règlement intérieur du fonds, prévoit que la société de gestion UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA (UGFS – NA) perçoit une commission de gestion de 1% HT par an, calculée sur la base de l'actif net de « UGFS ISLAMIC FUND ». La rémunération du gestionnaire s'élève en TTC à 815,400 DT au titre de l'exercice 2024, contre 946,506 DT au cours de l'exercice 2023.

Le même règlement prévoit que la société de gestion perçoit, en outre, une commission de surperformance dès que le rendement annuel du fonds dépasse les 8%. Cette commission est de 10% HT de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement annuel minimum exigé de 8%. Une provision ou, le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous-performance, est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative. La date d'arrêté de la commission de surperformance est fixée à la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Le prélèvement est effectué annuellement.

Cette commission est nulle au cours de l'exercice 2024, étant donné que le taux de rendement du fonds est négatif.

- 2- Le même règlement prévoit que le dépositaire AMEN BANK perçoit une commission annuelle de 0,2% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 2 500 DT en HT pour les trois premières années et de 5 000 DT en HT pour le reste des années. La rémunération du dépositaire s'élève en TTC à 5 900,569 DT au titre de l'exercice 2024, contre 5 965,925 DT au cours de l'exercice 2023.

Le même règlement prévoit que le dépositaire AMEN BANK percevra une deuxième commission de Clearing d'un montant forfaitaire fixé à 1.000 DT en HT par an à partir de la 2ème année. Les commissions de clearing perçues en TTC par le dépositaire au cours de l'exercice 2024, s'élèvent à 1 189,974 DT contre 1 189,951 DT en 2023.

- 3- Le même règlement, prévoit que le contrôle de la conformité du fonds avec les normes charaïques est assuré par un comité de contrôle charaïque composé d'experts indépendants et spécialisés en doctrine des transactions islamiques.
La rémunération de ce comité est fixée à un maximum de 3 000 DT par an et ce à partir de la 2ème année et elle est à la charge de « UGFS ISLAMIC FUND ».

Cette rémunération est nulle au titre de l'exercice 2024.

